

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 23/16**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2023**

**Nombre de  
Membres**

En Exercice : 14  
Présents : 12  
Procuration : 0  
Votants : 12  
Pour : 11  
Abstention : 1  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 avril 2023

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

**Absents ou excusés :** ARTERO Véronique, BILLET Benoît.

**Secrétaire de séance :** Bernard FOU CART

**Objet : Projet d'aménagement urbain INJOUX – Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation restreinte de maîtrise d'oeuvre a été lancée en vue de préparer et de suivre les marchés de travaux.

Le marché de maîtrise d'oeuvre de base comprend les missions suivantes :

- Les missions confiées à l'équipe de maîtrise d'oeuvre sont les suivantes : Etudes de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), VISA, Direction de l'exécution des travaux (DET), Assistance aux opérations de réception (AOR) ainsi qu'une mission complémentaire consistant en la modélisation 3D du pumtrack avec préconisations spécifiques.

Une mission complémentaire est prévue :

- mission de modélisation 3D du pumtrack avec préconisations spécifiques

La présente consultation a été lancée en procédure restreinte.

Le projet de marché publié et transmis via une plateforme à trois cabinets de maîtrise d'oeuvre en date du 2 mars 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 3 avril 2023.

Aux termes de la procédure, la commission MAPA, réunie le 5 avril 2023, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et propose au conseil municipal d'attribuer le marché au cabinet qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ainsi il est proposé d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre au groupement solidaire PROFILS ETUDES / ATELIER FONTAINE pour un montant de 60 000 € H.T pour la mission de base et 5 000 € H.T. pour la mission complémentaire.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la commission MAPA du 5 avril 2023,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à l'offre déposée par le groupement de maîtrise d'œuvre **PROFILS ETUDES / ATELIER FONTAINE**, pour un montant de 60 000 € H.T. pour la mission de base et 5 000 € H.T. pour la mission complémentaire,

⇒ **Dit** que ces dépenses sont imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ

